

**EXAMEN D'APTITUDE AUX ETUDES UNIVERSITAIRES,
DIT « EXAMEN DE MATURITE ».**

ONT PARTICIPE A CE TRAVAIL :

- 1) les professeurs d'histoire des classes supérieures des Athénées et Lycées belges d'Ixelles, Forest, St-Gilles et Uccle.
- 2) un professeur de géographie }
un professeur de français }
 des classes de 1^{re}
 de l'A.R. d'Ixelles.
- 3) un « membre étranger », docteur en droit, docteur en sciences politiques,
qui a pris part depuis trois ans à l'épreuve d'histoire.

Ce rapport offre un synthèse de leurs réflexions après six sessions d'examens (1965, 1966 et 1967).

En outre, nous avons reçu les suggestions d'un élève de 1^{re} scientifique A de l'Athénée Royal d'Ixelles.

PRELIMINAIRES.

1. **L'accès aux études universitaires** pose des problèmes dans tous les pays.

En France, le recteur de l'Université de Paris, Mr Zamansky, Mr Laurent Schwartz, Mr Michel Bosquet et d'autres, ont engagé à ce sujet une violente controverse.

Aux Etats-Unis et en U.R.S.S. malgré un *numerus clausus* souvent sévère, quoique corrigé dans les pays de l'Est par une démocratisation des études et de larges facilités dans le domaine de l'éducation permanente, les difficultés apparaissent identiques.

2. Elles nous semblent être de deux ordres :
- a) *d'ordre quantitatif* : le nombre d'élèves est en augmentation constante. C'est dû, dans notre pays, en partie à la « démocratisation » relative des études, en partie à la prolongation effective de la scolarité, en partie encore à des facteurs sociaux et sociologiques. (Notons que dans les pays du Tiers Monde ce problème de la quantité d'élèves existe aussi, mais au niveau de l'école primaire).

Il est évident que ces difficultés pourraient être résolues par des prévisions politiques, démographiques et financières, par l'attribution de crédits, c'est-à-dire par une action du pouvoir exécutif. On peut en discuter les modalités, les quotités, non les ignorer ni y répondre par un « barrage ».

- b) *d'ordre qualitatif* : en fait, les études universitaires sont abstraites, théoriques, elles le sont déjà beaucoup trop dans l'enseignement secondaire qui y prépare. « Le déchet » est énorme entre la 6^{me} et la 1^{re}.

Le problème paraît, ici encore, mal posé.

Nous restons influencés par des structures du type 19^e s. insistant sur la primauté universitaire et intellectuelle.

Je ne veux pas ici discuter du contenu des programmes universitaires, de leur orientation ; mais il est certain que si tous les élèves ne doivent pas aller à l'université, ils ont droit au maximum d'éducation. Il faut donc chercher et trouver vers où diriger les « non-abstraites », les « non-scolaires ».

Il faut chercher et trouver vers quelles études en particulier, mener les jeunes filles, quand l'enseignement technique est notoirement insuffisant, trop peu diversifié (axé le plus souvent sur la couture !), socialement et professionnellement minorisant pour elles.

3. Ces réflexions amènent à poser le problème de la *finalité* de l'enseignement sous son double aspect, d'instruction technique et de culture. Elles touchent plus particulièrement l'enseignement moyen puisqu'il comprend les années de fréquentation scolaire obligatoire.

Ces brefs préliminaires nous ont paru indispensables, non point pour assurer la matière de ce rapport, mais parce qu'ils soulignent que :

- 1) actuellement rien ne condamne à rétrécir l'accès à l'université.
- 2) rien ne conduit à ce que nous, professeurs de l'enseignement secondaire, fassions cette besogne.

**

METHODE.

- 1) Les membres du groupe de travail ont, après discussions, établi un questionnaire portant sur les aspects précis de l'examen dit « de maturité » tel qu'il apparaissait en histoire (voir annexe 1).

Destiné à permettre de regrouper des opinions déjà débattues, sa forme en est particulièrement simple, même simpliste, les membres du groupe s'étant mis d'accord sur cette formulation.

- 2) dépouillement des questionnaires.
- 3) conclusions.
- 4) remarques diverses.

DOCUMENTATION :

Volontairement réduite. Ce rapport nous semblait devoir être essentiellement la confrontation de nos expériences.

- *Le nouveau régime de l'accès aux études universitaires* (loi du 8 juin 1964), Bruxelles, Ed. Administration de l'enseignement supérieur du Ministère de l'Education Nationale.
- *Bulletin d'information*, Bruxelles, Ed. Direction Générale de l'Organisation des Etudes. Ministère de l'Education Nationale.
- LALOUP J., *Examen de maturité, préparation méthodique*, Liège, Ed. Des-sain.
- Articles de journaux, etc ...

DEPOUILLEMENT DES REPONSES ET COMMENTAIRES.

Question 1.

Cette question est née en particulier de l'opinion exprimée par des professeurs d'université, membres des jurys et futurs examinateurs de nos élèves. Pour eux, il s'agit bien de montrer des *connaissances* plus étendues dans un domaine choisi. Ce point de vue invite à la spécialisation.

Les réponses des membres du groupe insistent au contraire sur la « maturité » .. « mais l'intelligence ne peut s'exercer sans l'appui d'un savoir acquis, qui permette l'abord des problèmes soumis au jugement et les rapprochements fructueux ».

... « l'idéal serait un examen de culture (non de bachotage) permettant avant tout de déterminer les possibilités de synthèse du récipiendaire. »

Remarques :

Notre enseignement actuel est-il assez ouvert, laisse-t-il de l'initiative et de la responsabilité, ne serait-ce qu'intellectuelle, aux élèves ? Il est permis d'en douter.

Question 2.

Les qualités réclamées par les études universitaires paraissent être en ordre principal :

- | | |
|----------------------|---|
| — mémoire | — disponibilité intellectuelle |
| — volonté | — capacité d'assimilation |
| | — intégration notions nouvelles dans acquis antérieur |
| — la débrouillardise | — intelligence abstraite |
| — la santé | — sens de la synthèse, analyse |
| | — méthode et organisation personnelle du travail. |

Nous pouvons résumer les opinions unanimes des membres du groupe par ces deux citations :

« ... je crains que le système d'encadrement de l'enseignement moyen permette difficilement de déterminer ces qualités. »

« ... Le plus souvent en pleine évolution, l'adolescent paraît avoir des « potentialités » auxquelles il faut permettre l'épanouissement. »

Question 3.

Cette question est née des exigences des employeurs industriels qui dès septembre 1965, ont réclamé la réussite à l'examen d'aptitude pour certains emplois.

L'inconvénient grave de créer deux groupes parmi nos élèves serait au moins fort diminué si l'examen était organisé à l'entrée à l'université.

« L'enseignement secondaire » est à la fois informatif et formatif, *mais sûrement pas sélectif*. Il doit fournir une culture (ensemble de connaissances de base et formation d'esprit) nécessaire à toute activité humaine, même pour les élèves qui n'iront pas à l'université ».

« ... l'enseignement moyen du degré supérieur doit armer tout le monde pour commencer une vie professionnelle à 18 ans. »

Toutes les réponses réclament une « modernisation » de l'humanisme, une vue plus concrète et plus proche de la réalité dans les matières enseignées.

Question 4.

Cette question recoupe en partie la question n° 1.

Elle a été formulée après la lecture d'un article de Monsieur Vanbergen « Qu'est-ce que la maturité » dans le Bulletin d'information du Ministère de l'Education Nationale, dans lequel il insistait sur le choix de la matière par le récipiendaire *deux ans avant l'examen*.

Cette opinion a été unanimement rejetée parce qu'elle conduit à « empiéter de la matière ».

La plupart des membres du groupe souhaitent que le choix de la matière d'examen soit lié en quelque manière à l'option ultérieure.

Question 5.

La plupart des examinateurs ont fait lire un ou plusieurs livres aux récipiendaires.

Quelques-uns ont fait analyser des journaux ; un seul a pratiqué l'interrogation à bâtons rompus.

Les commentaires sont unanimes.

Le livre fournit un cadre dans lequel l'élève se sent rassuré. Il permet de juger des attitudes d'analyse et de raisonnement, permet de rapprocher le sujet des connaissances acquises. Toutefois les exigences du jury peuvent être grandes (ce qui ramène au problème des « connaissances » examiné *supra*), il est très difficile de juger de l'esprit critique du récipiendaire.

Le travail peut même être entièrement préparé par une aide extérieure au milieu scolaire. Des articles de journaux, divergents par exemple, sont en cela plus intéressants. Mais serrant souvent de près l'actualité, ils défavorisent l'élève dont l'information en ce domaine est des plus médiocres, ce qui le jette dans des réflexions fort vagues.

L'interrogation à bâtons rompus n'est pas plus sécurisante pour l'élève. Elle a en outre le défaut de pouvoir aisément devenir passionnelle ou partielle ou seulement verbeuse.

Un membre suggère 1) l'obligation de lire plusieurs livres portant sur différentes matières (littérature moderne, évolution de la recherche scientifique, etc...), 2) un examen sur des connaissances d'actualités, 3) une discussion sur un sujet préparé.

Un membre demande que l'examen porte sur deux matières d'esprit différent pour mieux diversifier les bases de jugement.

Question 6.

Le pourcentage de réussite atteint 90 à 100% sans différence selon les méthodes. Il peut être dû à l'indulgence des examinateurs ou à la qualité des récipiendaires ou à une synthèse de ces deux causes. Il est certain que les meilleurs élèves choisissent les mathématiques ou le français, les sciences. Il reste pour l'épreuve d'histoire — d'après les constatations des membres du groupe : les passionnés — dont les résultats seront bons, et peut-être quelques indécis — dont la réussite est médiocre.

Les mauvais élèves auront reculé devant la masse des informations complémentaires à acquérir.

Question 7.

Il faut noter qu'unaniment les membres du groupe rejettent la dissertation — ou résumé critique quel qu'en soit le titre, « dont les sujets correspondent mieux à l'âge des professeurs qu'à celui des élèves ».

Ils regrettent la division en branches principales et secondaires : « l'histoire convient admirablement à l'examen de maturité ; la 2^e langue, et plus encore la 3^e, ne convient guère.

Cet examen apparaît contestable en son principe à une minorité. La majorité des membres du groupe de travail l'apprécie à *condition* de remplacer ou de s'intégrer dans l'examen de fin d'études secondaires.

En fait, je crois que cette acceptation vient de ce que cette épreuve est moins scolaire, moins superficielle, plus ouverte sur les qualités profondes des élèves que l'examen traditionnel et constituerait aussi un progrès réel auquel nous aspirons.

Plusieurs soulignent que « nous en savons plus par l'expérience de deux ou trois années de fréquentation scolaire du candidat que par une demi-heure d'entretien » — « un conseil de classe bien fait — voire une réunion des parents et des professeurs — un rapport détaillé sur les aptitudes et les qualités de l'élève — apporteraient des résultats voisins ».

Une faible minorité accepte l'examen en fin d'études secondaires — « peut-être vaudrait-il mieux faire prendre à l'université ces responsabilités, en la laissant organiser des épreuves probatoires selon ses propres critères et sans préjugés à l'égard du candidat, quitte à faire entrer dans le jury des enseignants du secondaire ».

Unaniment, les membres du groupe soulignent qu'aucune épreuve n'apportera de certitude en ce qui concerne l'aptitude à l'enseignement universitaire. « Nous avons été souvent étonnés (en sens divers) par les résultats universitaires de nos anciens élèves. »

Un membre insiste beaucoup « sur la mémorisation presque exclusive en candidature, l'examen de maturité se situe un peu en porte à faux. »

Question 8.

La conclusion à ces questions est prévisible : une importante minorité — presque la moitié — souhaite la suppression de cette épreuve ;

Une faible majorité opte pour sa modification, généralement en l'intégrant dans une réforme générale de l'enseignement. Il n'en est aucun qui veuille la conserver !

« Les professeurs qui refusent à un élève le droit de se présenter à l'université prennent ainsi une responsabilité terrible. Tout autre était le jugement du certificat ou sur les résultats de toute une année, dans toutes les branches, il était décidé si un élève pouvait sortir de l'enseignement secondaire. Les critères étaient plus valables. »

A côté des réponses au questionnaire, nous avons examiné les suggestions d'un élève et les propositions d'un professeur (voir annexes 2 et 3). Nous avons été très touchés de leur confiance. Cela nous apparaît comme les deux pôles

extrêmes marquant d'une part une volonté de renouvellement, d'actualisation des intérêts scolaires, sous un aspect d'ailleurs superficiellement informatif, et d'autre part un renforcement dans le sens traditionnel, de l'alourdissement des matières, des épreuves, l'accroissement du travail réclamé à nos élèves.

Dans certains établissements, on évalue à 58 par semaine les heures d'étude — sans compter lecture, théâtres, cinémas, etc ... obligatoires —. Comment espérer que nos élèves ne réagissent pas soit en n'accomplissant pas tous leurs travaux — et alors pourquoi les donner ? — soit en trichant, ce qui n'est pas à l'avantage de la formation de leur sens moral !

En outre, nous n'hésitons pas à leur demander de s'intéresser à l'actualité et de participer au monde qui les entoure, voire d'avoir une activité créatrice, artistique ou scientifique !

Nous faussons pour longtemps, sinon pour toujours ainsi, les rapports de confiance, d'identification consciente ou non d'adulte à adolescent et de maître à élève.

★★

D'autres remarques ont été faites au cours de ces travaux.

1. *Le choix du moment* de l'examen. « Actuellement, il est placé aussitôt après les examens de fin d'humanités.

Inconvénient — les récipiendaires sont épuisés par toute une série d'épreuves et on arrive à avoir devant soi de véritables loques humaines.

Avantage — trois mois de vacances sans nuage.

Le mettre avant risque de placer la charrue devant les bœufs.

Le placer après, à la rigueur, fin septembre avant la rentrée de l'université (cela reviendrait à n'admettre que l'examen de repêchage), d'où une seule session avec les aléas que cela comporte et l'ennui que des facultés, qui exigent l'examen de maturité, ont une session en juillet. »

2. *Le danger particulier* qui menace les *jeunes gens*, ayant réussi l'examen d'aptitude

Ils ne sont pas acceptés par les Universités, et ne peuvent être réintégrés dans les Athénées. Faute d'école, ils cessent d'être étudiants et leur *sursis militaire est cassé* ce qui peut leur être gravement dommageable.

Cette aventure, vécue, oblige les enseignants à prendre leurs responsabilités d'autant que le recours à l'examen au jury central se révèle précaire et tardif.

★★

L'examen « de maturité » n'a d'autre intérêt que de permettre de distinguer les qualités profondes de nos élèves non accessibles par les méthodes traditionnelles : esprit d'initiative, de jugement, de raisonnement, de synthèse, etc...

Il apparaît indispensable qu'ils présentent un travail personnel (des instructions insistaient d'ailleurs sur ce point) sans aide de la part des professeurs.

Or dès la première année (1965-1966), nous avons vu sortir de presse des « préparations » à cet examen. Sans vouloir juger ici de leur valeur propre, elles nous semblent pernicieuses, en leur principe : indiquer par le menu « tout ce qu'il faut savoir » mène à l'acquisition forcée d'un surcroît d'informations, tandis que la présentation en questions et réponses entraînera une nouvelle passivité intellectuelle, inverse de l'effet recherché.

CONCLUSIONS.

La loi a institué cet examen. Il reste que nous pouvons en réclamer la modification, voire la suppression.

Nous pouvons surtout demander instamment une modification profonde de l'enseignement, certes dans ses matières et dans ses méthodes, mais avant tout dans son esprit.

Nous ne devons en aucun cas faire de nos élèves les victimes d'un législateur mal informé. L'omnivalence des diplômes, excellente mesure, ne doit pas nécessairement se doubler de cette épreuve, que beaucoup d'enseignants considèrent comme un nouveau barrage.

★★

ANNEXE 1.

1. Examen de « maturité » ou de « connaissances » ?
2. Peut-on, à l'adolescence, définir des critères de capacité aux études universitaires ?
— éventuellement lesquels ?

3. Est-ce le rôle de l'enseignement secondaire ?

Quel est le but de celui-ci : humaniste ou technique ?

Quelle place réserver aux élèves qui ne se destinent pas aux études universitaires ?

4. Détermination du *choix* de la matière dès la seconde ?
(débouche sur le problème des connaissances).

5. *Méthodes d'examen* :

- lecture de livre (1 ou plus).
- analyse de journaux (problèmes d'actualité).
- interrogation à bâtons rompus.

Quelles sont vos préférences ?

Pourquoi ?

6. % de réussite :

- absolu.
- selon les méthodes.

Commentaire :

7. Que pensez-vous de l'examen de « maturité ? »

- en soi.
- en fin d'études secondaires.
- à l'entrée à l'université.
- etc.

8. Est-il :
— à supprimer.
— à modifier (éventuellement comment).
— à remplacer (par quoi).

ANNEXE 2.

SMIT Jean-Claude - 1 Sc. A.

PROPOSITION D'UN ELEVE POUR L'EXAMEN DE MATURITE.

I. — Question dissertation, on peut la laisser telle qu'elle est ; ou peut-être compter celle de l'examen de français pour ne devoir en faire deux.

II. — Un examen oral portant sur un sujet donné à l'avance (ex. parler d'un livre lu, de recherches effectuées dans un domaine particulier)

Cet examen n'aurait pas comme but de voir les connaissances d'un élève mais sa maîtrise de la langue et la justesse de ses raisonnements.

Examen immédiatement suivi d'un autre où le professeur propose un sujet qui, sans préparation, doit être débattu par l'élève, pour juger de la souplesse de son esprit et de la maturité de celui-ci.

Les questions pour le deuxième examen doivent être les mêmes pour tous les examens du pays à l'exemple du bac, en France.

III. — Le troisième examen serait un questionnaire auquel il faudrait répondre par écrit. Environ 400 questions sur les sujets les plus divers tels que

Géographie, histoire, sciences naturelles, actualités, cinéma, théâtre, télévision, mathématiques, physique, politique, sport, voyages, vie pratique, musique, arts (peinture), coutumes, photographie, philosophie, lectures.

Chaque sujet comportera 20 questions chacune d'un point. 5 questions simples, 10 moyennes, 5 difficiles.

Prenons comme premier exemple l'histoire :

Question simple : Que représentent -57, 732, 800 ...

Question moyenne : Où mourut l'Aiglon ? Trois types de colonnes grecques ?
Nom de famille de Louis XVIII ?

Question difficile : Nom des trois grandes pyramides ? Citer trois langues mortes demeurées indéchiffrables ?
Que représentent les trois Parques ?

Prenons comme second exemple le cinéma.

Question simple : Citer un comique du cinéma muet ?

Question moyenne : Citer 5 films tirés de romans classiques ?

Question difficile : 3 films qui ont le mot « pont » dans leur titre ?

Le sujet intitulé « Vie pratique » comportera des questions comme :

Manières d'allumer un feu sans allumettes, briquet ... ?

Genre de contrepoison pour intoxications alimentaires ?

Sujets voyages : On donnera dans la brochure 20 photos de places, monuments plus ou moins connus.

Sujet photos : Etre à même de reconnaître le sujet, les personnages ... que représentent des photos dont 10 au moins auront paru dans l'année précédant l'examen.

Les 3 examens devront valoir le même nombre de points, pour le troisième, le questionnaire devra être établi de façon à ce qu'un élève de connaissances moyennes puisse répondre à 50% des questions.

La parfaite réussite de cet examen prouvera que l'élève est apte au point de vue maturité et connaissances générales, soit à poursuivre des études supérieures, soit à entrer dans la vie.

ANNEXE 3.

L'EPREUVE DE MATURITE.

(Notes, réflexions, prospective d'un professeur).

1. Préparation de départ.

A. Consacrer les mois de septembre et d'octobre à des entretiens sur les diverses orientations universitaires : vocation et, en son absence, déterminants du choix.

Il serait souhaitable que les élèves puissent s'informer par la consultation d'un Programme des cours de l'U.L.B. ou d'écoles supérieures.

Inviter les rhétoriciens à fixer, selon les normes de la probabilité, leur destin professionnel pour la rentrée du congé de la Toussaint.

B. A partir des études supérieures envisagées, l'option de la discipline — ou des disciplines — de l'épreuve de maturité serait communiquée aux professeurs titulaires.

C. Nul ne serait admis à l'épreuve en question s'il n'a assumé la rédaction d'un mémoire de fin d'études sur un thème en rapport avec l'orientation escomptée.

2. Préparation à long terme.

A. Les sujets de mémoires devraient être proposés aux récipiendaires par les professeurs, sans refuser pour autant des choix individuels qui présenteraient un intérêt.

Préciser la portée du Mémoire. Mettre en garde contre les tentations du tout fait : compilation, résumé, transposition.

B. Dans le cas où un rhétoricien incline à se soumettre à l'épreuve de deux disciplines, rien n'empêche que le mémoire touche en partie à l'une et à l'autre. Il y a des transversales de l'histoire dans l'enclos géographique comme des tangentes biologiques frôlent les courbes morales.

C. En cours d'élaboration du mémoire, certains développements déjà assurés, des mises au point parachevées pourraient remplacer occasionnellement le travail rédactionnel proposé à la classe. Le professeur de français transmettrait la copie, pour information, à celui sous la clairvoyance de qui l'étudiant conduit son travail.

D. Dans l'appréciation des Mémoires, il serait tenu compte de la structure d'ensemble, de l'élégance du langage, du contenu, de l'aptitude à la synthèse et de la dialectique des conclusions arrêtées.

E. Les jeunes gens qui ne sont pas parvenus à choisir leur orientation ou qui ne méditent pas de poursuivre des études, seraient invités à développer un sujet en corrélation avec leur projet. L'on doit tenir pour irréfutable qu'un rhétoricien qui obstinément se refuse à un certain choix manque de maturité et se pose en étranger à ce genre d'épreuve.

F. Ces Mémoires seraient remis avant les entames de mai, lus et notés en ordre principal par le professeur de la discipline retenue, par l'un ou l'autre professeur de français et par quiconque souhaiterait trouver dans ce genre de travail des éléments complémentaires d'appréciation.

3. Déroutement de l'épreuve de maturité.

Partie écrite.

A. Tous les professeurs seraient priés de proposer des textes à commenter. Au cours d'une réunion préalable, l'on ferait choix des trois textes jugés les meilleurs et, il va de soi, les plus distants dans l'éventail des intentions et des axes de pensée.

B. Après lecture des copies par le professeur de lettres, les titulaires de n'importe quelle discipline pourraient en prendre connaissance et exprimer leur jugement. C'est là une confrontation qui se ferait avec la collaboration des membres extérieurs du jury au cours d'une demi-journée, au terme de laquelle la note définitive serait acquise.

Partie orale.

A. Le récipiendaire serait appelé à défendre son Mémoire, à résoudre les objections qu'il a pu inspirer, à répondre éventuellement aux questions que la lecture a suggérées. Il me paraît que, dans les interstices d'un échange ainsi conçu, la maturité est aisément perceptible.

B. A travers les branches choisies, il convient de scruter par préférence les au-delà, même lointains, de la connaissance. En fabriquant un mot cher aux structuralistes, l'on dirait que la maturité est une méta-connaissance.

Le savoir ne sert qu'un temps et au surplus on le trouve dans les livres ; la maturité organise toute une destinée, et elle n'est pas dans les livres : elle est l'en-soi des bibliothèques et des cours, elle est le livre unique dont rêvait Mallarmé, celui qu'on n'écrit jamais, mais auquel on pense toujours.

C. L'on n'oserait dire que le meilleur juge de l'approximation littéraire est l'esprit formé par les rigueurs scientifiques : de même, il est peu croyable qu'un esprit voué à rendre vraisemblables les hypothèses du langage et des lettres ait l'aptitude à émettre un verdict sans appel au terme d'un plaidoyer d'évidence.

Le professeur de sciences a un mot à dire à l'occasion d'un sondage littéraire, et il se peut que le professeur de français prenne prétexte d'explorer la maturité de nos jeunes gens aux côtés d'un mathématicien pour constater finalement que la distance reste courte entre un alexandrin de Nerval et une démonstration bien scandée.

Maurice HOUARDY.